

Bordereau attestant l'exactitude des informations - METZ - 5751 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 29/10/2025 - 8582 - 2017 B 01139 - 832 627 335 - A&C COIFFURE

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SARL A&C COIFFURE		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		47 RUE DE VERDUN 57280 SEMECOURT				
SIRET		8 3 2 6 2 7 3 3 5 0 0 0 1 7				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 0 2 0 2 4		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010	68 000	012	68 000	
		014		016		
	Immobilitisations corporelles *	028	18 635	030	15 931	
	Immobilitisations financières (1)	040	1 200	042	1 200	
	Total I (5)	044	87 835	048	15 931	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	854	052	854
		Marchandises *	060	594	062	594
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres* (3)		068		070	
			072	3 261	074	3 261
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	2 788	086	2 788
		Charges constatées d'avance *	092		094	
		Total II	096	7 498	098	7 498
		Total général (I + II)	110	95 333	112	15 931
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	4 000			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	400			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	59 429			
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	356			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142	64 185		
	Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	7 621			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 142			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 1 235)	172	1 235			
	Comptes courants d'associés	173	4 218			
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
		Total III	176	15 217		
Total général (I + II + III)		180	79 402			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL A&C COIFFURE**Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le							
						3	1	1	0	2	0	2	4
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							3 029
	Production vendue	{	biens	215		214							
	services *		217										
	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)											93 635	
	Production stockée*					222							
	Production immobilisée*					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
	Autres produits					230							1
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232						96 665	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234							2 346
	Variation de stocks (marchandises)*					236							-253
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238							5 986
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240							193
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242							21 188
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)			243		929							929
	Rémunérations du personnel*					250							61 274
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252							1 103
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)			255									3 161
	Dotations aux provisions					256							
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262							233
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260											
Total des charges d'exploitation (II)						264						96 160	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270						505	
Produits financiers (III) 280													
Charges financières (V)						294						86	
Produits exceptionnels (IV)						290							
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300							
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348											
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306						63	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310						356	
B- RÉSULTAT FISCAL						312						356	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2													
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318									
	Provisions non déductibles*			322									
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324									63
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				330							
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*			248									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999									
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997						
Dont divers	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987								342
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181		JEI (44 sexies A)	989								
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138								
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344								
	ZFANG (44 quaterdecies)	345											
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993								
	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346									350
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655									
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643									
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645									
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647										
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648										
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641										
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990										
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352						419	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2													
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356							
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370						419	
Bénéfice col.1 Déficit col.2												372	

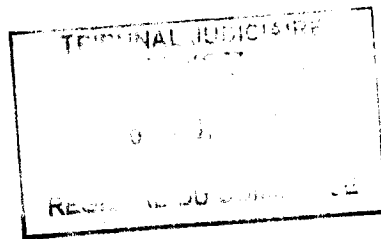
*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A&C COIFFURE

SARL au capital de 4 000,00 euros

Siège social : 47 RUE DE VERDUN 57280 SEMECOURT

RCS METZ n°832627335



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2024**

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 356,06 Euros formant un résultat affectable de 356,06 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 356,06 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 30/04/2025.

Signature de la Gérance :

Madame MARTIN ANAÏS

